



Rapport de l'atelier sur la citoyenneté
et l'identité en Afrique

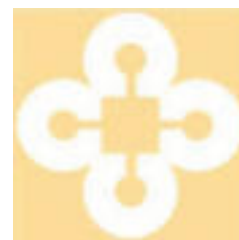
tenu à Addis-Abeba (Ethiopie)
du 9 au 12 juin 2003



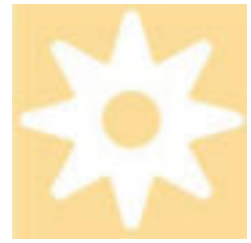
Rapport de l'atelier sur la citoyenneté et l'identité en Afrique

tenu à Addis-Abeba (Ethiopie)
du 9 au 12 juin 2003

Table des matières



I.	Aperçu général	2
II.	Historique : Citoyenneté et identité en Afrique	6
III.	Droits de l'homme et intégration sociale	9
	A. Le rôle des Etats : la législation et la pratique	9
	B. Stratégies pour la société civile	12
	<i>Les droits civils et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples</i>	14
IV.	Le pluralisme culture	15
	A. Arts et culture	16
	<i>Ecrivains</i>	18
	B. Donner aux jeunes les moyens d'agir	19
	<i>La question des femmes</i>	22
V.	Le renforcement des institutions	24
	<i>L'accent sur l'éducation</i>	26
VI.	Exposés en séance plénière	27
	A. Politique de l'identité et de la citoyenneté en Afrique	27
	B. La citoyenneté et la nationalité envisagées sous l'angle des droits de l'homme : qu'en est-il au niveau régional ?	29
	C. La situation dans le nord de l'Afrique	32
	<i>Vers une plus grande coopération dans le désert du Sahara</i>	34
VII.	Conclusion	35
	Liste des participants	37



I. Aperçu général

Du 9 au 12 juin 2003, à Addis-Abeba (Éthiopie), l'Initiative spéciale pour l'Afrique (ISA) a tenu le troisième et dernier de ses ateliers destinés à identifier des domaines d'action prioritaires. Lors de cette rencontre exceptionnelle, consacrée à la citoyenneté et à l'identité, les participants ont débattu avec passion de la signification que revêt à leurs yeux cette thématique, ainsi que de la manière dont ils peuvent contribuer à régler certains des problèmes les plus graves auxquels se heurte le continent africain. Ils ont déclaré avoir tiré grand profit des discussions. Beaucoup ont ajouté qu'ils commençaient à envisager les questions liées à l'identité sous un nouveau jour grâce aux idées et aux données d'expérience recueillies auprès de participants originaires d'horizons très divers. L'atelier leur a donné l'énergie nécessaire pour s'attaquer, de façon concertée et en coopération, aux difficultés associées aux concepts de citoyenneté et d'identité, qui constituent depuis si longtemps un handicap pour l'Afrique.

Un groupe dynamique d'avocats des droits de l'homme, de journalistes, d'écrivains, d'universitaires, de militants de base, de militants panafricains et de représentants d'organismes bailleurs de fonds, originaires des cinq sous-régions d'Afrique, a pris part à l'atelier. La diversité de ce groupe, ainsi que l'intelligence et la passion de chacun des individus présents, ont été les garantes d'échanges extrêmement fructueux.¹

Les participants à l'atelier ont été répartis en petits groupes, qui ont mené des discussions approfondies. Plusieurs séances plénières étaient également au programme. Les participants ont ainsi pu dépasser les préoccupations de leurs organisations respectives pour se pencher sur des questions d'une importance cruciale, sur les possibilités qui s'offraient à eux et sur les défis à relever, le tout dans une perspective continentale. Trois exposés ont été faits en séance plénière, en milieu de journée. Ils ont eu pour thèmes : politique de la citoyenneté et de l'identité en Afrique ; la citoyenneté et l'identité envisagées sous l'angle des droits de l'homme : qu'en est-il au niveau régional ?; la situation dans le nord de l'Afrique.

Les petits groupes de discussion ont abordé les trois thèmes suivants :

1. Les droits de l'homme et la politique d'intégration sociale ;

¹ Le présent rapport donne un aperçu détaillé de la nature de ces échanges et met en relief fin les points de vue et les considérations dont les participants ont estimé qu'ils étaient les plus importants et portaient sur les aspects les plus urgents. Nous demandons aux participants à la conférence, lorsqu'ils examineront le présent rapport, de tenir compte du fait que certaines parties du document relatent des conversations qui ont pu avoir lieu dans certains des petits groupes, mais pas dans tous. Il se peut donc que tous les participants n'aient pas pris part à la discussion de certaines des questions abordées dans ces pages.



2. La promotion du pluralisme culturel ;
3. Le renforcement des institutions qui entretiennent des liens avec plusieurs pays.

Les groupes se sont efforcés d'aborder ces questions sous un éclairage nouveau et de mettre au point des stratégies qui permettent aux organisations africaines de mieux travailler ensemble.

Ils ont émis les recommandations suivantes :

- Mobiliser les organisations de la société civile afin de pousser les Etats et les organisations régionales à s'acquitter de leurs responsabilités et à protéger les droits inhérents à la citoyenneté et à l'identité. Des propositions spécifiques ont été avancées, par exemple plaider pour que les législations nationales sur la citoyenneté soient moins exclusives et pour l'application de protocoles sur la liberté de mouvement en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe.
- Célébrer et appuyer le rôle des écrivains et des artistes en tant qu'agents du changement social et promoteurs d'une culture fondée sur la tolérance. Parmi les idées qu'il faudrait explorer, les participants ont cité la création d'une charte africaine sur les droits culturels ou d'une académie africaine des arts et de la culture. Ils ont évoqué d'autres démarches novatrices propres à revitaliser les institutions culturelles africaines. Le rôle des radios locales et des médias en langues vernaculaires est à cet égard primordial. Les participants ont également souligné qu'il était nécessaire d'assurer la protection des artistes et des écrivains persécutés en raison des travaux qu'ils ont consacrés aux concepts de citoyenneté et d'identité.
- Mobiliser les jeunes sur l'ensemble du continent et à l'extérieur afin de promouvoir la politique de l'intégration sociale et la culture de la tolérance au moyen d'échanges universitaires et culturels, en favorisant la participation des jeunes à la vie politique régionale et en appuyant les systèmes éducatifs africains.
- Renforcer les universités africaines et le rôle qu'elles jouent aux avant-postes de la vie intellectuelle en leur apportant un soutien institutionnel et en favorisant les recherches portant sur les questions associées à la citoyenneté et à l'identité, et ce dans l'ensemble du continent.

L'atelier s'est déroulé sur fond d'intégration régionale croissante en Afrique. Par ailleurs, l'application des instruments régionaux de protection des droits de l'homme progresse. L'Union africaine accorde une importance de plus en plus grande à la gouvernance démocratique et l'on avance à grands pas vers la création d'une cour africaine des droits de l'homme. Pourtant, les groupes marginalisés et ceux qui sont affectés par les conflits armés qui prennent leur source dans le refus d'accepter l'identité de l'autre,



comme au Burundi, au Libéria, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan, continuent d'être victimes de violations de leurs droits fondamentaux à grande échelle.

L'Initiative spéciale pour l'Afrique cherche à établir des passerelles entre ces diverses réalités. Son objectif d'ensemble est de contribuer à renforcer les principales institutions africaines afin qu'elles soient en mesure de relever avec plus d'efficacité et en collaboration les défis auxquels l'Afrique doit faire face. En particulier, l'ISA appuie les efforts conçus en Afrique et menés par des Africains dans trois domaines essentiels et étroitement liés : la paix et les conflits ; l'intégration régionale ; la citoyenneté et l'identité. D'après un participant à l'atelier, ce dernier domaine est le plus délicat. Du règlement des problèmes qui en découlent dépendent l'instauration de la paix et l'intégration régionale. Voici ce qu'il a déclaré :

« Comment pouvons-nous favoriser l'intégration régionale si nous n'acceptons pas que tous les peuples de la région sont des partenaires égaux dans cette entreprise ? Comment parvenir à l'intégration si la Tanzanie expulse les Ougandais, si les Ougandais déportent le Kényens et si le Kenya fait de même, alors que tous sont censés bâtir une communauté unie en Afrique orientale ? Comment pouvons-nous envisager la fin des conflits si les droits des citoyens sont foulés aux pieds par la xénophobie généralisée dans tant de nos pays ? (...) Les problèmes qui se posent en relation avec les concepts de citoyenneté et d'identité, et ce dans toute l'Afrique, sont symptomatiques des difficultés éprouvées par nos systèmes sociaux, économiques et politiques pour pratiquer l'intégration. Ils reposent sur des définitions négatives : il s'agit de déterminer qui n'en fait pas partie. De plus, les identités sont autant de gangues dans lesquelles on vous emprisonne. A moins de nous libérer de cette dialectique de l'exclusion et de laisser libre cours à la diversité et à l'enrichissement mutuel, tous les efforts visant à instaurer des démocraties stables et des économies viables reposant sur une croissance régulière et susceptibles de conduire à un développement collectif sont condamnés d'avance. Nous ne pouvons à la fois rester, à bien des égards, des étrangers sur notre propre continent et nous plaindre de ce que nous font subir ceux qui sont venus de l'extérieur. »

Dans un premier temps, l'ISA cherche à apporter des réponses à trois questions stratégiques :

- Comment les institutions et les organisations africaines peuvent-elles collaborer plus efficacement, apprendre davantage les unes des autres et mieux se soutenir mutuellement ?
- Comment les processus de prise de décision régionaux peuvent-ils faire une place plus grande aux secteurs essentiels de la société, à commencer par le secteur privé et les groupes marginalisés comme les femmes et les jeunes ?



- Comment instaurer un fonds géré par des responsables africains à l'appui de cette entreprise ? De quelle manière pourrait-il être structuré, administré et utilisé ?

A l'appui de cet objectif et de ses stratégies, l'ISA s'engage à promouvoir :

- le règlement des problèmes africains par des Africains ;
- de nouvelles méthodes de financement en Afrique ;
- le respect de la parité des sexes et la participation de toutes les générations ;
- la transparence institutionnelle et les normes organisationnelles les plus exigeantes ;
- la communication et la diffusion d'informations relatives aux institutions africaines exemplaires et aux solutions conçues en Afrique qui donnent des résultats positifs.

Les délibérations extrêmement productives, animées et intelligentes qui se sont succédé au fil des trois ateliers destinés à identifier des domaines d'action prioritaires ont été une source d'inspiration pour tous les participants et ont confirmé que la société civile africaine peut contribuer pour beaucoup à régler certains des problèmes les plus délicats qui sont le lot de l'Afrique.

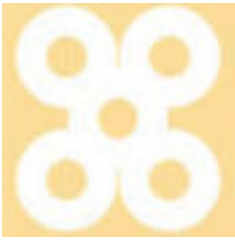


II. Historique : Citoyenneté et identité en Afrique

Certains des défis politiques et culturels les plus complexes que doit relever l'Afrique sont associés à la citoyenneté et à l'identité. Les Africains, à l'image des peuples de la Terre entière, sont constitués d'une myriade d'identités qui donnent un sens à leur existence et définissent les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres. Les identités enracinées dans la langue, la foi et les traditions artistiques jouent un rôle décisif en ce qu'elles façonnent la perception que l'individu a de lui-même et de ceux qui l'entourent et déterminent ses droits. Ces identités — politique, culturelle, historique et économique — constituent une vaste tapisserie dont les éléments se réorganisent constamment. Bien que nombre de participants aient exposé avec conviction des conceptions très diverses de l'identité — et bien que le contexte dans lequel la notion d'identité est définie soit en perpétuelle évolution — ils ont trouvé un terrain d'entente.

Les politiques adoptées par les Etats africains tendent à gommer la diversité et les identités ethniques, culturelles, sociales et religieuses au nom de l'unité et de la souveraineté nationales. Interdire à ces identités de s'exprimer rend impossible une interaction profitable entre communautés et groupes au sein des sociétés, mais aussi d'une société à l'autre, et aboutit souvent à des conflits violents. Ces derniers sont souvent déclenchés et aggravés par des élites politiques, militaires ou commerciales en concurrence les unes avec les autres, qui exploitent les divergences existantes à leur profit. La plupart des guerres civiles et des situations où prévaut l'instabilité politique découlent de politiques restrictives et de manipulations politiques auxquelles les gouvernements ont recours au nom du respect de la nationalité et de l'identité nationale (on songe par exemple aux événements survenus au Soudan, en Algérie, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Burundi et en Côte d'Ivoire). Ce que le nationaliste algérien Mohammed Harbi a dit de son pays est vrai de l'ensemble du continent, à savoir que « la situation actuelle en Algérie s'explique par le fait que la grande majorité de la population s'est vu interdire l'accès aux leviers du pouvoir, mais aussi par le rejet du pluralisme ».

En outre, dans l'ensemble du continent africain, les droits civils sont soumis à des restrictions sévères. Les femmes et les groupes marginalisés de toutes sortes (migrants, réfugiés, minorités sexuelles, minorités religieuses et ethniques — la majorité au Soudan) font souvent l'objet d'une discrimination systématique. Afin de mener à bien la transition actuelle vers la démocratie en Afrique, il est urgent d'inclure les populations à tous les niveaux de l'économie politique. Lorsque des pans entiers de la société sont traités comme des sujets et non comme des citoyens (ainsi que Mahmood Mamdani l'a si bien analysé) et lorsque la citoyenneté s'envisage en premier lieu comme de sexe masculin, réservée à



une élite et dans un esprit sectaire (ce que d'innombrables universitaires et auteurs africains ont souligné dans leurs travaux), la démocratie, la paix et le développement ne trouvent pratiquement aucun point d'ancrage.

Il est nécessaire d'identifier et de favoriser des solutions typiquement africaines. Nombre de sociétés africaines ont atteint, et sont parvenues à maintenir, un équilibre qui leur permet d'accueillir en leur sein des groupes qui adhèrent à des principes sociaux, ethniques, culturels, religieux ou politiques différents. Mais les succès enregistrés à cet égard demeurent localisés et il reste encore beaucoup à accomplir pour

Lorsque des pans entiers de la société sont traités comme des sujets et non comme des citoyens — et lorsque la citoyenneté s'envisage en premier lieu comme de sexe masculin, réservée à une élite et dans un esprit sectaire — la démocratie, la paix et le développement ne trouvent pratiquement aucun point d'ancrage.

qu'ils se généralisent sur l'ensemble du continent. Le défi consiste maintenant à imaginer et à enraciner une conception africaine de la nationalité qui cristallise (voire encourage) les identités multiples, les affinités transfrontières, la diversité ethnique, le pluralisme culturel et les idéaux panafricains dans lesquels beaucoup d'Africains se reconnaissent. Une question se pose en corollaire : Comment le concept de citoyenneté africaine peut-il enrichir les identités nationales et sous-nationales, sans rien leur ôter ?

En dépit d'une tendance générale à l'intégration régionale dans de nombreux secteurs, les mécanismes régionaux existants sont insuffisants pour relever les défis associés à la citoyenneté et à l'identité. Les potentialités que recèlent les mécanismes régionaux et certains organismes sous-régionaux en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe en ce qui concerne la mise en place de normes panafricaines appropriées n'ont pas encore été exploitées. La Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples, par exemple, est l'expression de la recherche d'un équilibre subtil entre les droits de l'individu et ceux des groupes. Pourtant, les conflits entre droits des minorités et droits de l'homme, droits de l'individu et droits des groupes, ou encore entre les impératifs du pluralisme politique et



culturel et ceux de la souveraineté territoriale, continuent de poser des problèmes graves. Bien souvent aussi, les accords régionaux, tels que les protocoles sur la liberté de mouvement des individus en Afrique de l'Ouest, ne sont pas appliqués dans la pratique. L'une des raisons de ce phénomène est que, d'une manière générale, les organisations de la société civile et les groupes marginalisés jouent un rôle limité dans le cadre de l'élaboration des politiques régionales. L'un des principaux thèmes de réflexion lors de l'Atelier a donc été le suivant : de quelles manières la société civile peut-elle contribuer à rendre les mécanismes régionaux plus pertinents et efficaces, afin qu'ils servent mieux les principes de la citoyenneté et de l'identité ?

Quels que soient les progrès réalisés par les femmes, il reste beaucoup à faire. La violence dont elles font l'objet demeure généralisée; les femmes comptent aussi parmi les premières victimes des changements politiques, économiques et sociaux qui se produisent au plan national; elles sont particulièrement vulnérables face au harcèlement sexuel, aux pratiques discriminatoires en matière d'héritage, à la pauvreté, et au VIH/sida.



III. Droits de l'homme et intégration sociale

Les petits groupes ont mené des discussions vivantes et fructueuses au sujet des droits de l'homme et de la politique d'intégration sociale. Ils ont analysé l'incapacité des Etats à protéger les droits inhérents à la citoyenneté, que ce soit au moyen de la législation ou dans la pratique ; les violations des droits fondamentaux perpétrées à l'encontre des réfugiés, des migrants, des femmes, des minorités et d'autres groupes marginalisés ; les défaillances des efforts menés jusqu'à maintenant pour promouvoir la liberté de mouvement ; le rôle que les organisations régionales et celles de la société civile peuvent et devraient jouer pour faire en sorte que les droits de l'homme soient mieux respectés en Afrique. Les carences identifiées ont été nombreuses, tout comme les idées avancées par les participants pour y remédier de façon concertée.

A. Le rôle des Etats : la législation et la pratique

En guise de point de départ, plusieurs petits groupes ont débattu de la place occupée par les concepts de la citoyenneté et de l'identité dans les appareils juridiques nationaux. Selon les participants, trois aspects requièrent l'attention : dans la pratique, il s'avère que certaines lois sont inadéquates et favorisent l'exclusion; il est impossible de faire appliquer des lois dont le principe de base est pourtant positif ; il existe des problèmes associés au droit coutumier ou religieux.

Les participants se sont accordés à reconnaître que les lois relatives à la citoyenneté présentaient des carences dans de nombreux pays d'Afrique. Certes, elles varient d'un pays à l'autre, mais un trop grand nombre d'entre elles limitent les droits des minorités ethniques ou religieuses, ainsi que des groupes

Certes, les lois relatives à la citoyenneté varient d'un pays à l'autre, mais un trop grand nombre d'entre elles limitent les droits des minorités ethniques ou religieuses, ainsi que des groupes marginalisés tels que les femmes, les réfugiés et les déplacés, ou encore les travailleurs migrants.



marginalisés tels que les femmes, les réfugiés et les déplacés, ou encore les travailleurs migrants. Dans beaucoup de pays, les lois promulguées après l'indépendance favorisent les élites ou sont à ce point « bureaucratisées » qu'elles ne répondent pas aux préoccupations des citoyens ordinaires.

Au plan régional, les participants ont déterminé que les lois africaines sur la citoyenneté présentaient les défauts suivants :

- Il n'existe pas de cadres juridiques propres à assurer la protection de la culture et de l'identité, ainsi qu'une représentation réelle des minorités nationales au sein des institutions;
- Des conditions de plus en plus strictes sont imposées, entre autres secteurs, à celui du commerce transfrontière ainsi qu'aux travailleurs migrants, notamment pour l'obtention de visas, avec des effets dévastateurs. Il a été observé que ces restrictions faisaient le jeu de l'économie souterraine (clandestine) sans pour autant mettre un frein au trafic illicite d'armes ni à la traite des êtres humains;
- Les mécanismes de contrôle aux frontières aboutissent à une discrimination contre les Africains. Par exemple, certaines procédures d'obtention de visas privilégient les « Occidentaux » aux dépens des voyageurs munis d'un passeport africain (y compris des responsables d'organisations intergouvernementales africaines). Autrement dit, les gouvernements africains considèrent les individus originaires d'autres continents d'un œil plus favorable que les Africains et contribuent en cela à renforcer la mauvaise image que ces derniers entretiennent d'eux-mêmes;
- Ces lois imposent des contraintes aux femmes;
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ne contient pas de disposition faisant de la nationalité un droit fondamental.

Nombre de participants ont recommandé de faire campagne pour l'amélioration de ces lois. Un groupe a longuement débattu de la possibilité d'encourager les gouvernements africains à autoriser la double nationalité. Il a également été recommandé d'encourager les gouvernements à faire en sorte que les conditions requises pour la naturalisation soient « minimales ». Un autre groupe a même envisagé de supprimer les systèmes juridiques existants et de les remplacer par d'autres. Il a cependant été précisé que cela ne servirait à rien si les gouvernements ne réfléchissaient pas de façon globale à la question de l'identité dans le contexte des lois sur la nationalité. L'interrogation suivante a été soulevée : « La nationalité unique va-t-elle de pair avec une communauté juridique unique ? » En effet, depuis l'indépendance, les sociétés africaines sont en réalité gouvernées par de multiples systèmes juridiques dont les fondements sont traditionnels, religieux, linguistiques, voire coutumiers.



On ne doit pas faire preuve de complaisance vis-à-vis de lois qui semblent positives sur le papier. Tant au niveau national et qu'à l'échelle régionale, il y a parfois un décalage important entre la «!lettre!» d'une loi et son application dans la pratique.

Les participants sont également convenus qu'ils ne devaient pas faire preuve de complaisance vis-à-vis de lois qui semblent positives sur le papier. Tant au niveau national et qu'à l'échelle régionale, il y a parfois un décalage important entre la « lettre » d'une loi et son application dans la pratique. L'un des groupes a conclu que les gouvernements préféreraient souvent promulguer des lois et signer des traités que mettre leurs principes en pratique. Par exemple, la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique n'est assortie d'aucun dispositif qui permette de surveiller, voire d'imposer, son application. Les droits des réfugiés continuent ainsi d'être bafoués et ces derniers ne parviennent toujours pas à se faire naturaliser dans la plupart des pays africains.



B. Stratégies pour la société civile

A la lumière des carences décrites ci-dessus en matière de définition de la citoyenneté et d'application des lois sur la nationalité, la grande majorité des participants ont été d'avis que la société civile devrait jouer un rôle plus important dans la promotion des politiques d'intégration. Certes, ils ont reconnu que la responsabilité première en revenait aux Etats, mais ils se sont accordés sur le fait que beaucoup d'Etats africains étaient trop faibles, ou pas assez déterminés, pour s'en acquitter. Les participants ont fait de nombreuses recommandations concrètes dans l'espoir de contribuer à résoudre ce problème grâce à la recherche, à l'action concertée et au plaidoyer. Les principales sont les suivantes :

- Renforcer la capacité des organisations de la société civile de jouer un rôle de médiateur ou de contre-pouvoir afin de régler les conflits aux niveaux national, sous-régional et continental.
- Regrouper les parties intéressées afin qu'elles plaident ensemble pour le respect de la liberté de mouvement et des droits des réfugiés et des déplacés.
- Diffuser auprès d'un public beaucoup plus large le contenu des instruments régionaux relatifs aux droits de l'homme, à la liberté de mouvement et aux droits des réfugiés, par l'intermédiaire des radios locales et d'autres technologies de l'information.

Recherche :

- Faire des recherches et recueillir des données comparatives au sujet de l'origine et de l'évolution des lois sur la nationalité dans les pays africains, en tirant parti de l'expérience du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) et d'autres organisations africaines qui entreprennent des recherches similaires.
- Analyser les décisions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples au sujet de la nationalité et des droits des migrants et des réfugiés, et diffuser les informations recueillies, dans le but de promouvoir le respect des principes que défend la Commission.
- Mener des recherches avec une orientation pratique au sujet de l'apatridie et de l'augmentation des cas de déchéance de nationalité et d'expulsions en masse en Afrique, afin d'obtenir que tous les Africains puissent jouir d'une nationalité.
- Recueillir des informations au sujet des influences positives ou négatives du droit coutumier et de la Charia dans le cadre de la protection de l'identité et de la citoyenneté, en examinant la question du pluralisme juridique dans le droit coutumier et la Charia, ainsi que celle de la coexistence des lois coutumières et du droit écrit.
- Appuyer les recherches qui visent à développer la contribution des intellectuels africains au droit international et à son élaboration.



Plaidoyer :

- Promouvoir la réforme des lois sur la nationalité et les normes applicables à la protection des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, afin de les mettre en conformité avec la Charte africaine et de les rendre moins strictes en matière d'accueil.
- Protéger les droits de ceux qui sont marginalisés par les lois sur la nationalité ou par la façon dont elles sont appliquées (y compris les réfugiés, les migrants et les victimes d'expulsion en masse, par exemple en faisant mieux connaître les normes régionales en la matière et en portant certains cas à l'attention de la Commission africaine.
- Considérer comme une priorité d'encourager le recours aux mécanismes judiciaires et de défense des droits de l'homme existants à l'échelle régionale et sous-régionale et la conception de nouveaux dispositifs (mais pas au détriment des efforts visant à transformer les systèmes nationaux).
- Agir de concert avec les Etats et les organisations sous-régionales afin d'instituer le concept de citoyenneté régionale et de concevoir des documents de voyage appropriés pour que les protocoles régissant la liberté de mouvement en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe puissent être effectivement appliqués.



Les droits civils et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Les participants ont indiqué que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, qui veille au respect de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, n'était pas assez sollicitée aux fins de promouvoir et de protéger les droits des citoyens (et de ceux qui ne le sont pas). Pourtant, en déposant un recours devant la Commission, les individus et les groupes de la société civile ont la possibilité d'attaquer directement tout Etat africain qui viole les dispositions de la Charte.

Plusieurs participants ont cité en exemple l'affaire *Legal Resources Foundation c. Zambie*.¹ Elle portait sur un amendement à la Constitution zambienne qui imposait à tout candidat à l'élection présidentielle de prouver que ses parents étaient citoyens zambiens de naissance ou par filiation. La *Legal Resources Foundation* a argué que cette loi était discriminatoire, conflictuelle, et qu'elle violait les droits de 35 % de la population du pays. La Commission a statué que la Zambie contrevenait à la Charte car sa législation établissait une discrimination entre les individus sur la base de leur lieu de naissance.

Cependant, les participants sont convenus que cette décision (et d'autres encore) de la Commission au sujet des droits inhérents à la citoyenneté ne constituait qu'une première étape. Du fait que la Commission ne dispose d'aucun mécanisme juridiquement contraignant, rares sont en effet les Etats qui acceptent d'appliquer ses décisions. Les organisations de la société civile pourraient jouer un rôle important en faisant campagne dans leurs pays respectifs au nom des principes défendus par la Commission. Car les dispositions discriminatoires dénoncées à l'occasion de cette affaire sont en vigueur dans de nombreux autres pays du continent, notamment la Côte d'Ivoire.

Recommandations pratiques :

- Familiariser le public avec les droits inscrits dans la Charte africaine;
- Améliorer l'analyse et la diffusion des informations relatives aux décisions de la Commission;
- Faire mieux comprendre à la société civile et aux individus la marche à suivre pour porter plainte devant la Commission;
- Saisir la Commission d'un plus grand nombre d'affaires;
- Faire pression sur les Etats pour qu'ils donnent effet aux jugements de la Commission;
- Plaider auprès des gouvernements pour qu'ils promulguent des lois conformes à la jurisprudence de la Commission;
- Améliorer l'efficacité de la campagne en faveur de l'établissement d'une cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

¹ *Legal Resources Foundation c. Zambie*, Communication 211/98, Décision de la CADHP, 29^e session ordinaire, avril-mai 2001 [2001] IJHRL 1 (1er mai 2001).



IV. Le pluralisme culturel

Les participants ont estimé nécessaire de favoriser l'émergence d'une « culture de la tolérance » axée sur le pluralisme politique, mais aussi culturel, social et économique. Ils ont déploré que les arts, la culture, l'éducation et l'information se voient si rarement accorder la priorité en Afrique, alors même que ce sont là des aspects essentiels du règlement des problèmes liés à la citoyenneté et à l'identité. Ils ont en outre observé un déclin inquiétant des activités visant à préserver la culture africaine, que beaucoup attribuent à deux tendances dommageables de l'élite postcoloniale : elle décourage activement la diversité et la culture africaine en général, et permet à des personnalités extérieures de « définir » les images constitutives de cette culture.

Afin d'y remédier, les participants ont élaboré des stratégies axées sur l'action collective. Selon eux, les artistes et les écrivains doivent promouvoir l'intégration à la vie sociale et le respect des droits de l'homme dans l'ensemble des pays d'Afrique, et il faut leur apporter à ce titre un soutien accru. Ils ont

Les participants on enjoint aux intellectuels, aux chercheurs et aux universitaires de faire davantage d'efforts pour recueillir et diffuser des informations relatives au pluralisme culturel en Afrique, qui seraient destinées en priorité à l'Afrique subsaharienne, défavorisée en la matière par rapport au nord de l'Afrique.

également enjoint aux intellectuels, aux chercheurs et aux universitaires de faire davantage d'efforts pour recueillir et diffuser des informations relatives au pluralisme culturel en Afrique, qui seraient destinées en priorité à l'Afrique subsaharienne, défavorisée en la matière par rapport au nord de l'Afrique. Enfin, ils ont rappelé combien il était important de travailler avec les jeunes pour revitaliser et préserver les identités culturelles africaines.



Les participants ont proposé un certain nombre de recommandations générales :

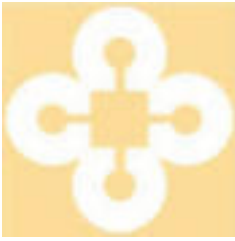
- Plaider auprès des gouvernements pour qu'ils instaurent (puis ratifient et appliquent) une charte africaine des droits culturels qui incorpore ceux des minorités, des réfugiés et des déplacés, et qui prescrive le respect des idiomes nationaux.
- Etablir une académie africaine des arts.
- Faire une priorité de l'appui aux radios locales afin qu'elles diffusent des informations sur le pluralisme et les droits de l'homme dans les langues locales.

A. Arts et culture

Au moyen de l'art, il est possible de faire vivre une culture axée sur le pluralisme et la diversité des identités en Afrique. Il est donc nécessaire de soutenir les artistes en tant qu'agents du changement, pour que l'espace artistique soit reconnu comme un espace civique, et pour le mariage du militantisme et de l'art. A cet égard, l'expression et l'intégrité artistiques se trouvent à l'intersection de principes plus généraux tels que la protection des droits et la liberté d'expression. Lorsqu'il a élaboré ses recommandations visant à renforcer le rôle joué par les arts et la culture en Afrique, l'un des petits groupes a dégagé trois axes de réflexion :

1. Il n'existe pas de débouchés pour les produits artistiques africains sur le continent. Dans bien des cas, la création artistique africaine est en premier lieu exportée vers l'Occident, ce qui la coupe du contexte dans lequel elle a vu le jour et permet aux négociants occidentaux d'en tirer profit sans indiquer qu'elle provient d'Afrique.
2. L'art et les médias sont des outils puissants de communication des messages politiques et sociaux, et c'est là une fonction légitime et importante. Mais il faut éviter que la création artistique soit utilisée pour servir des objectifs politiques. Il est tout aussi crucial de faire en sorte que l'art ne véhicule pas de messages de haine ni n'incite à la violence.
3. La création et la diffusion d'œuvres porteuses d'un message social présentent souvent des risques élevés pour les artistes. Nombre d'entre eux sont persécutés, par exemple lorsqu'ils publient ces œuvres dans des langues vernaculaires africaines.

Avec ces considérations en tête, les participants ont fait les recommandations suivantes, qui visent à donner aux artistes les moyens de provoquer le changement social, de faire en sorte que les œuvres d'art africaines soient exposées et préservées comme il convient et qu'elles trouvent la place qui leur revient sur la scène internationale :



- Appuyer les échanges artistiques et culturels interafricains afin de stimuler la créativité et d'enrichir ceux qui y prennent part ;
- Etablir des structures garantissant la protection des écrivains et des artistes menacés, par exemple en créant un refuge ou un sanctuaire;
- Elaborer un code de conduite ou d'autres mesures pour empêcher que l'art soit utilisé pour inciter à la violence;
- Réexaminer les législations nationales qui réglementent l'expression artistique en Afrique et mener des campagnes de sensibilisation pour combler leurs lacunes et obtenir que les droits des artistes soient respectés dans la pratique;
- Faciliter le dialogue aux fins de promouvoir une réforme des politiques nationales et régionales : les artistes ne doivent plus être persécutés, mais leur rôle civique doit être mis en exergue;
- Rechercher l'émergence de partenariats entre donateurs et mécènes qui appuient la production artistique locale et nationale, par exemple grâce au microfinancement;
- Constituer et entretenir des bases de données afin de dresser le catalogue des œuvres d'art africaines et des renseignements au sujet des artistes, puis de les archiver;
- Organiser périodiquement (peut-être tous les 10 ans) un festival des arts et de la culture panafricain;
- Institutionnaliser la remise de prix aux artistes africains.



Ecrivains

Un certain nombre d'écrivains africains de premier plan dont les œuvres abordent les questions liées à la citoyenneté et à l'identité ont participé à l'atelier. Il s'agit d'Ama Ata Aidoo, de Kofi Anyidoho, de Breyten Breytenbach, d'Abena Busia et de Nuruddin Farah. Plusieurs d'entre eux ont lu des extraits de leurs œuvres, afin de stimuler la réflexion des autres participants. En retour, ils ont su gré à ces derniers de reconnaître le rôle spécifique que joue la littérature dans la transformation de la société.

Ils ont émis des recommandations visant à consolider la contribution des écrivains à cet égard, parmi lesquelles :

- Créer une académie africaine des arts et de la culture réunissant, entre autres, des écrivains, des artistes, des musiciens de renom originaires de tout le continent, qui aurait pour mission de promouvoir et de protéger leurs intérêts communs — et notamment de préserver tous les aspects des cultures africaines, à commencer par le patrimoine linguistique;
- Promouvoir un forum d'écrivains africains, qui ait pour but de renforcer leur collaboration à l'échelle du continent;
- Instaurer un sanctuaire pour les artistes menacés, sur le modèle des Villes sanctuaires d'Afrique du Sud et du programme de l'Institut du CODESRIA pour les humanités africaines (Université du Ghana).



B. Donner aux jeunes les moyens d'agir

Un consensus s'est dégagé quant à la nécessité de mobiliser d'urgence la jeunesse africaine, afin qu'elle vante les mérites du pluralisme culturel. Les jeunes, qui constituent la majorité de la population dans la plupart des pays d'Afrique, recèlent une énergie énorme qui pourrait être mise à profit à cette fin. Pourtant, celle-ci est plus souvent sollicitée à des fins militaires qu'à des fins créatives. Dans une large mesure, les jeunes Africains sont déçus par leurs parents, par l'éducation qu'ils ont reçue et par les notions attachées à l'unité africaine. C'est pourquoi beaucoup de jeunes talentueux quittent leur pays d'origine, voire le continent, pour aller étudier et travailler ailleurs, ce qui exacerbe le problème de la « fuite des cerveaux ». L'un des participants a décrit de la façon suivante le regard que portent les jeunes sur leurs parents :

« Vous nous avez fait la leçon au sujet de la lutte des classes et de la mort du capitalisme (...) mais vous ne nous avez légués que le chômage et la pauvreté. Vous parliez d'« égalité pour tous » et d'« égalité en tout » (...) mais vous nous avez légué des universités qui décernent des diplômes sans valeur, une assemblée nationale béni-oui-oui et une bureaucratie corrompue. (...) Vous nous aviez promis l'unité africaine (...) et vous nous avez légué une région instable, appauvrie, où règne l'insécurité. Vous vous étiez engagés à libérer l'Afrique (...) et vous nous avez légués le Rwanda, le Burundi, la Sierra Leone et le Liberia. »

Les participants ont également noté que les jeunes pouvaient constituer un terrain fertile pour ceux qui souhaitent semer la division entre ethnies, par exemple en prônant l'antichristianisme en Egypte. Ils ont néanmoins constaté de nombreux exemples de programmes positifs entrepris par leurs organisations

Les jeunes, qui constituent la majorité de la population dans la plupart des pays d'Afrique, recèlent une énergie énorme qui pourrait être mise à profit à cette fin. Pourtant, celle-ci est plus souvent sollicitée à des fins militaires qu'à des fins créatives.



respectives afin de puiser dans le vivier des jeunes et d'en faire des vecteurs du changement en Afrique. En Egypte, par exemple, des séminaires éducatifs sur l'identité, les droits, l'histoire et les relations entre musulmans et chrétiens sont parvenus, dans une certaine mesure, à apaiser les tensions religieuses. Un programme d'échanges auquel ont pris part des étudiants d'Afrique orientale a également été cité.

Il est également nécessaire d'assurer une plus grande représentation des jeunes dans les tribunes où les décisions sont prises ainsi que dans le cadre des activités de l'ISA. Les participants ont cité en exemple la conférence sur la jeunesse et la gouvernance en Afrique, qui a rassemblé de jeunes militants de plusieurs pays d'Afrique. Ces derniers ont émis des recommandations en ce qui concerne la participation culturelle et politique, le VIH/sida et le chômage. D'un autre côté, certains participants se sont dits préoccupés que des jeunes exerçant des responsabilités dans des pays en transition (comme le Kenya à la suite des dernières élections) exercent une influence notable bien qu'ils connaissent souvent mal la culture et l'histoire de ces pays.

Un consensus s'est dégagé quant à la nécessité d'apporter un appui au système éducatif en général, et notamment aux universités africaines, dans le cadre d'une démarche à long terme visant à renforcer les institutions afin de promouvoir les droits inhérents à la citoyenneté et une culture de la tolérance. Mais il faut aussi faire davantage pour promouvoir les droits inhérents à la citoyenneté et à l'identité — au-delà du cercle restreint des élites ayant reçu une éducation scolaire, afin que les Africains ordinaires et les groupes marginalisés puissent en jouir eux aussi.



Les participants ont fait des recommandations propres à renforcer la capacité des jeunes de plaider pour les droits inhérents à la citoyenneté et à l'identité, à restaurer leur confiance dans leur héritage africain et à améliorer leur participation sur la scène politique. Ils ont également préconisé de :

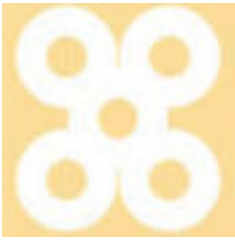
- Examiner le fonctionnement des organisations de jeunes aux niveaux national et régional afin d'élaborer une stratégie visant à renforcer les mouvements animés par les jeunes;
- Faire une priorité de la constitution de capacités pour les écoles et les enseignants;
- Promouvoir les programmes d'échanges universitaires et culturels destinés aux jeunes de l'ensemble du continent, ainsi qu'à ceux de la diaspora africaine;
- Examiner les conséquences à long terme de la détention d'armes par les jeunes, notamment son incidence sur la propagation du VIH/sida;
- Concevoir et instituer des dispositifs visant à préserver la mémoire historique de l'Afrique, qui soient adaptés aux jeunes, afin de nourrir le dialogue entre les générations à propos de l'histoire (et de l'avenir) du continent;
- Favoriser la conception de mécanismes propres à promouvoir la représentation et la participation des jeunes au sein des organes de décision régionaux;
- Plaider pour une politique de lutte contre le VIH/sida axée sur les jeunes, qui porterait notamment sur l'accroissement du nombre d'orphelins du VIH/sida, la transformation du rôle des femmes et des générations anciennes par la pandémie, et son incidence sur la composition des familles.



La question des femmes

Les participants ont longuement débattu de la dimension féminine des questions liées à la citoyenneté et à l'identité. Ils ont reconnu la nécessité d'aborder les problèmes posés par les distinctions fondées sur le sexe, la culture et la législation, notant que la dichotomie entre, d'une part, les notions traditionnelles qui relèguent les femmes aux tâches domestiques et, d'autre part, le fait de considérer comme « moderne » l'émergence des femmes dans la vie publique, était peut-être caricaturale. Tous se sont accordés sur un point : quels que soient les progrès réalisés par les femmes, il reste beaucoup à faire. La violence dont elles font l'objet demeure généralisée; les femmes comptent aussi parmi les premières victimes des changements politiques, économiques et sociaux qui se produisent au plan national; elles sont particulièrement vulnérables face au harcèlement sexuel, aux pratiques discriminatoires en matière d'héritage, à la pauvreté, et au VIH/sida. Il a été observé que le combat pour la parité des sexes ne se limitait pas à libérer les femmes du patriarcat, mais qu'il fallait l'envisager à l'aune de phénomènes complexes tels que la constitution de nouvelles bases pour les Etats, le nationalisme anticolonial, les luttes de libération, la modification de l'ordre social et l'émergence de nouvelles classes.

Un groupe a tenté d'élaborer des stratégies qui visent non seulement à améliorer la condition des femmes, mais aussi à battre en brèche la manière dont les femmes sont perçues sur le continent et de l'extérieur. Ceux qui vivent ailleurs que sur le continent imaginent encore que la femme africaine réside surtout en milieu rural, marche pieds nus, élève plusieurs enfants en bas âge, est dépourvue d'éducation, surmenée, qu'elle n'est pas appréciée à sa juste valeur et n'obtient aucune rémunération pour ses efforts. Même en Afrique, bien qu'elles aient désormais un meilleur accès à l'éducation, à l'emploi et à d'autres secteurs de la société, elles sont souvent jugées principalement à l'aune de leur position par rapport aux hommes, à la famille et à la communauté. En battant en brèche les facteurs internes et externes qui influent sur la perception des diverses identités des femmes, le groupe espérait aboutir à des propositions concrètes pour donner de la femme une image différente de celle qui est propagée, avec les graves implications que l'on sait.



Il a mis en relief la nécessité de procéder à des recherches dans le but de remettre en question certaines préconceptions au sujet des femmes africaines. Des recommandations pratiques ont été formulées :

- Effectuer des recherches au sujet de l'application des droits inhérents à la citoyenneté dans la pratique (liberté de mouvement, état-civil, droit des femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants, mariage, droit de la famille et pratiques familiales, héritage);
- Appuyer la formation d'associations féminines et renforcer leur capacité de faire progresser la cause des femmes dans différents secteurs de la société (agriculture, éducation, réforme constitutionnelle);
- Créer un espace de participation à la vie publique, afin d'accroître l'impact des femmes au gouvernement, dans la société civile, dans les négociations pour la paix et au sein des organisations régionales et sous-régionales;
- Effectuer des recherches au sujet des problèmes auxquels se heurtent les femmes victimes de la guerre et de déplacements forcés, ainsi que des mécanismes qui les aident à faire face à ces épreuves, l'accent étant mis sur la violence fondée sur le sexe, l'exploitation sexuelle et le problème indissociable de la propagation du VIH/sida;
- Examiner le fonctionnement et la nature de la Charia et du droit coutumier. Il est important de prendre en compte les effets négatifs et positifs qu'ils ont sur les droits des femmes.



V. Le renforcement des institutions

Les participants ont fait observer que, trop souvent, les Etats, les communautés économiques régionales et les organisations panafricaines étaient incapables de protéger les droits inhérents à la citoyenneté et à l'identité, en dépit du fait qu'ils sont investis de la responsabilité première à cet égard. Les participants ont reconnu qu'ils pourraient et devraient faire davantage, en tant que membres de la société civile, pour les aider à s'acquitter de leurs obligations dans ce domaine.

Les organisations de la société civile ne ménagent pas leurs efforts pour peser sur les gouvernements et les organisations régionales afin qu'ils s'attaquent aux problèmes associés à la citoyenneté et à l'identité en Afrique. Elles attirent l'attention sur ces problèmes et conçoivent des programmes novateurs pour les régler lorsque les structures étatiques se révèlent inadéquates. Grâce à la collaboration et à des partenariats, elles cherchent à obtenir que leurs interventions aient la plus grande incidence sociale possible.

Il a cependant été noté que jusqu'à maintenant, la société civile avait abordé les questions de la citoyenneté et de l'identité de manière inadaptée. Les ONG et les autres acteurs de la société civile en Afrique, ont fait observer certains, n'envisagent pas ces questions de façon globale. Elles touchent pourtant directement aux droits de l'homme. Par ailleurs, certaines organisations ont une vision étroite de la citoyenneté. Les participants ont également considéré que les organisations de la société civile devraient attacher davantage d'importance à l'intégration sociale et devraient agir en collaboration plus étroite avec les organisations locales, les institutions traditionnelles, les groupes religieux, les universités, les associations professionnelles et le secteur privé. (Toutefois, certains ont mis en garde contre un rapprochement excessif avec le secteur privé.) D'autres ont indiqué que la « fuite des cerveaux » constituait un handicap majeur pour la société civile africaine.

Les participants se sont aussi déclarés préoccupés par la dépendance matérielle et intellectuelle de la société civile africaine vis-à-vis des donateurs internationaux. L'un d'entre eux, tout en reconnaissant qu'il était naturellement nécessaire que la société civile rende des compte aux donateurs, a indiqué que si l'accent était mis à l'excès sur cette obligation, la liberté et l'autonomie de la société civile seraient mises à mal. Il a cité l'appui continu apporté par la Fondation Ford au CODESRIA tout au long de la période troublée qu'a traversée l'organisation comme un exemple de pratique optimale à cet égard.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Soutenir les efforts de la société civile pour mobiliser les communautés économiques régionales et obtenir qu'elles ne se contentent pas de concevoir des politiques sur la jeunesse,



les femmes, les déplacés, l'identité et la citoyenneté, mais élaborent des outils et des mécanismes pour les mettre en œuvre;

- Donner aux organisations de la société civile l'autonomie nécessaire pour qu'elles élaborent et mettent en œuvre leur propre programme d'activités, plutôt que de leur imposer un nombre excessif de projets souhaités par les donateurs;
- Trouver des manières nouvelles d'impliquer les Africains de la diaspora dans les efforts déployés par la société civile dans les domaines liés à la citoyenneté et à l'identité.



L'accent sur l'éducation

Un consensus s'est dégagé quant à la nécessité d'apporter un appui au système éducatif en général, et notamment aux universités africaines, dans le cadre d'une démarche à long terme visant à renforcer les institutions afin de promouvoir les droits inhérents à la citoyenneté et une culture de la tolérance. Un participant a plaidé avec passion pour que la société civile ne devienne pas un substitut du monde universitaire. Tous ont reconnu la nécessité de faire davantage pour promouvoir les droits inhérents à la citoyenneté et à l'identité au-delà du cercle restreint des élites ayant reçu une éducation scolaire, afin que les Africains ordinaires et les groupes marginalisés puissent en jouir eux aussi.

Recommandations :

- Apporter un appui institutionnel aux universités africaines, en reconnaissance du rôle essentiel qu'elles jouent en matière de recherche, de documentation et d'archivage, mais aussi de formation à l'ensemble des aspects liés à la citoyenneté et à l'identité;
- Promouvoir la collaboration entre les militants, les universitaires et les médias aux fins de la diffusion d'informations à propos des démarches novatrices et des idées fécondes, mais aussi de préserver la mémoire historique;
- Créer un observatoire chargé de recueillir et de diffuser des informations relatives à la citoyenneté et à l'identité qui puissent être utilisées à des fins d'éducation et de sensibilisation, en s'appuyant sur l'expérience accumulée par des organismes tels que le CODESRIA;
- Organiser des échanges entre chercheurs et universités afin qu'ils partagent leurs connaissances et se stimulent les uns les autres;
- Etablir un programme d'échanges, qui pourrait s'intituler « Préparer l'avenir »; réunir pendant un an quelque 30 jeunes militants de différents pays dans une université mobile, qui feraient étape pendant trois mois dans quatre pays et travailleraient au contact d'experts dans divers domaines;
- Encourager la création d'un programme d'enseignement formel ou informel sur le pluralisme, l'identité et l'histoire africaine, en s'efforçant d'en faire profiter le plus grand nombre grâce à la diffusion d'informations en langues vernaculaires.



VI. Exposés en séance plénière

A. Politique de l'identité et de la citoyenneté en Afrique

Le 9 juin 2003, après le déjeuner, Mahmood Mamdani a examiné en séance plénière la politique de l'identité et de la citoyenneté telle qu'elle a été appliquée en Afrique. Dans cet exposé, qui incitait à la réflexion, il a analysé la question de la citoyenneté dans une perspective historique afin de démontrer le danger de faire de la qualité d'autochtone une condition préalable du droit à la nationalité.

Il a souligné l'importance de l'héritage colonial et de l'interprétation qu'en font les Africains. Il a noté que le colonialisme avait le plus souvent été analysé dans une perspective économique, l'accent étant mis sur la façon dont l'Europe a « sous-développé » l'Afrique. Mais l'importance de l'héritage colonial sur le plan politique a été révélée par des explosions de violence politique qui n'étaient pas dictées par les lois du marché.

Pour illustrer ce point, l'orateur a décrit trois cycles successifs de violence politique en Afrique. Le premier, qu'il a situé entre la Seconde Guerre mondiale et l'indépendance, a opposé les autochtones contre les colons. Plus tard, lors de ce qu'il a appelé le deuxième cycle de violence, des groupes baptisés « autochtones » ont lutté contre les « immigrants ». A cet égard, il est important de noter que les autorités coloniales définissaient les groupes non-autochtones, au sein des colonies, comme des « races » et utilisaient le mot « tribu » pour se référer aux groupes autochtones. Si ces deux termes ont été imposés en tant qu'identités politiques, les deux groupes jouissaient de privilèges distincts, puisqu'ils évoluaient dans deux mondes juridiques différents. Les races étaient gouvernées par des lois et des droits, les tribus par la coutume. Pourtant, la distinction entre races et tribus (qu'on appelle aujourd'hui plus volontiers ethnies) n'était pas la même que celle entre colons et colonisés. La hiérarchie des races comportait aussi les « races assujetties », groupes qui se trouvaient là avant l'arrivée des colons mais dont on pensait qu'ils avaient migré sur place plus tôt — il s'agissait notamment des Indiens d'Afrique orientale, centrale et australe, des Arabes de Zanzibar, des Batutsis du Rwanda et du Burundi et des « métis » d'Afrique australe. Le troisième cycle de violence, marqué par les pires actes de violence interne de la période postcoloniale (et dont le génocide rwandais a peut-être été la manifestation la plus extrême), cible celles qui étaient définies comme les races assujetties sous le colonialisme. Il se poursuit.

L'orateur a mis en relief trois phénomènes postcoloniaux qui alimentent ce cycle de violence. Le premier provient d'une tendance croissante à faire de la qualité d'autochtone un critère essentiel de l'octroi des droits inhérents à la citoyenneté (en période coloniale, c'était l'inverse). En deuxième lieu, sur la base de ce principe, nous avons fait de cette qualité un facteur déterminant en matière de justice :



dans l'Etat postcolonial, les droits à la citoyenneté doivent être accordés à cette population. Le troisième phénomène est une tendance croissante à identifier un régime de droit coutumier bâti de toutes pièces au gré de la colonisation avec la tradition africaine authentique.

Tout en transformant la qualité d'autochtone en critère d'octroi des droits, les régimes africains conservateurs — vecteurs du nationalisme classique — sont parvenus à diviser de nouveau les autochtones d'hier en « colons » et en « autochtones » postcoloniaux. L'orateur a cité l'exemple de la loi sur la nationalité en vigueur en République démocratique du Congo, qui définit les Congolais comme quiconque compte un ancêtre ayant vécu sur le territoire délimité par les Belges comme une colonie du Congo. Ce n'est pas un cas isolé. Si on examine la définition de la citoyenneté que donnent la plupart des Etats d'Afrique, on en viendrait à croire que le colonialisme a été le point de départ de l'histoire de l'Afrique ! La dimension ethnique du fédéralisme nigérian est un autre exemple. Compte tenu de la définition qui est donnée du « caractère fédéral » et du fait que le système des quotas repose sur cette définition, tout groupe ethnique est tôt ou tard contraint de chercher sa propre domiciliation ethnique, sa propre autorité autochtone, son propre Etat au sein de la fédération nigériane. En outre, avec l'apparition de chaque nouvel Etat, le nombre de Nigériens définis comme non-autochtones dans l'ensemble des Etats continue de croître. Le résultat est une intensification des contradictions entre processus économique et politique.

Les tensions entre ethnies tournent de plus en plus autour des droits, en particulier le droit à la terre et le droit de relever d'une autorité autochtone qui donne à quiconque est identifié auprès d'elle comme « ethniquement autochtone » les moyens de se prendre en charge. Il n'est pour s'en convaincre que de constater ce qui se passe au Kivu, dans l'est du Congo, dans la vallée du Rift — au Kenya — ou dans le Nigéria contemporain. Afin de mieux comprendre ce cycle de violence, l'orateur a invité les participants à se demander non plus « quels droits ? », mais « les droits de qui ? ». En conclusion, il a insisté sur le fait que la démocratie ne repose pas seulement sur ceux qui gouvernent et ne dépend pas de la manière dont ils ont été choisis. Les deux éléments les plus importants sont la façon dont ils gouvernent et les identités institutionnelles sur la base et au moyen desquelles ils organisent les différentes catégories de citoyens.



B. La citoyenneté et la nationalité envisagées sous l'angle des droits de l'homme : qu'en est-il au niveau régional ?

Le 10 juin 2003, après le déjeuner, c'est Joseph Oloka-Onyango qui s'est exprimé en séance plénière. Il a fourni une analyse critique des structures régionales existantes en Afrique et de leur capacité potentielle de protéger les droits inhérents à la citoyenneté et à la nationalité. « Dans les luttes pour les droits fondamentaux, a-t-il expliqué, la dimension locale est essentielle, mais la dimension régionale devient de plus en plus déterminante ». Après son exposé, les participants ont souhaité à l'orateur la bienvenue au « club des optimistes africains ».

Il a commencé par poser trois questions :

1. Quelles réponses les mécanismes, institutions et instruments régionaux ont-ils apportées jusqu'à maintenant ?
2. Dans quelle mesure ces réponses sont-elles adéquates ?
3. Quelles sont les failles que doivent encore combler les acteurs de la société civile, les Etats et les organisations, et comment procéder ?

Ces questions, ainsi que le thème plus général de l'exposé, ont aussi été débattues en petits groupes tout au long de l'atelier.

Dans les luttes pour les droits fondamentaux, la dimension locale est essentielle, mais la dimension régionale devient de plus en plus déterminante.

L'orateur a commencé par citer un certain nombre de problèmes apparus au sein des institutions régionales mises en place dans la foulée de l'indépendance, notamment : des conceptions divergentes de l'autodétermination ; la place marginale occupée par les citoyens dans les pays ayant accédé au statut imposé d'Etat ; le décalage entre la notion de « peuples » et les Etats dans lesquels vivent ces derniers ; la difficulté de reconnaître les aspects positifs de l'appartenance ethnique tout en s'assurant que ses aspects négatifs (discours haineux, discrimination, etc.) sont limités au minimum. De plus, il faut



entériner le fait qu'il existe une différence entre « protéger » les droits des femmes et obtenir qu'elles soient en mesure d'affirmer leur autonomie et leur égalité de façon effective, or les notions liées à la citoyenneté telle que nous la connaissons privilégient résolument un sexe par rapport à l'autre.

Enfin, la prolifération des groupements régionaux et sous-régionaux en Afrique — quatorze au dernier recensement — pose des problèmes en termes de compétences, de concurrence entre juridictions, de conflits de loyauté et d'insuffisance des capacités disponibles. Parmi les principales carences communes à ces institutions, l'orateur a retenu les suivantes : elles sont trop centralisées (la population n'a pas été impliquée dans leur création et ne l'est guère dans leur fonctionnement); elles mettent l'accent sur les questions économiques; elles font trop rarement référence aux droits de l'individu ou du groupe; elles se contentent de belles paroles en ce qui concerne la liberté de mouvement.

Néanmoins, l'orateur a fait état de plusieurs progrès notables, notamment l'adoption de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (en 1969) et de la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples (en 1981). Bien que ces deux instruments présentent de gros défauts — entre autres, la convention sur les réfugiés est dépourvue d'un dispositif propre à imposer son application et la Charte ne mentionne même pas explicitement la citoyenneté ou l'identité —, ils recèlent un potentiel énorme en matière de protection des droits inhérents à la citoyenneté et à l'identité. La Commission africaine, par exemple, a pris plusieurs décisions pertinentes qui démontrent qu'elle est très au fait de la manière dont les Etats jouent sur la nationalité et la citoyenneté pour étouffer la dissidence politique (voir l'encadré relatif aux décisions de la Commission africaine).

La naissance de l'Union africaine, qui a pris ses distances vis-à-vis de la doctrine de la non-intervention, et de la création envisagée d'une cour africaine qui aurait pour mission de faire appliquer la Charte africaine et la Convention sur les réfugiés, dans le cadre de leur lutte pour mettre un terme aux pratiques discriminatoire.



En réalité, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les minorités, les autochtones et les migrants demeurent victimes de discrimination et de violations de leurs droits fondamentaux à grande échelle dans tout le continent. Toutefois, l'orateur a exprimé de l'espoir et invité les participants à tirer tout le parti possible de la naissance de l'Union africaine, qui a pris ses distances vis-à-vis de la doctrine de la non-intervention, et de la création envisagée d'une cour africaine qui aurait pour mission de faire appliquer la Charte africaine et la Convention sur les réfugiés, dans le cadre de leur lutte pour mettre un terme à ces pratiques.



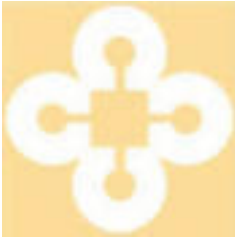
C. La situation dans le nord de l'Afrique

Le 11 juin, Eva Dadrian et Heba Saleh, participantes à l'atelier et consultantes pour l'ISA, ont communiqué au groupe des informations au sujet des institutions spécialisées dans les questions liées à l'identité dans le nord de l'Afrique, en mettant l'accent sur l'Algérie, l'Egypte et le Soudan. Des représentants de nombre de ces institutions participaient également à l'atelier. Après l'exposé et tout au long de l'atelier, des débats animés ont eu lieu au sujet des relations entre le nord de l'Afrique et l'Afrique sub-saharienne.

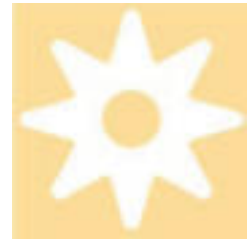
On entend souvent que le conflit algérien oppose des races ou des religions, mais les oratrices ont expliqué qu'il s'agissait en réalité d'un conflit axé sur l'identité. Le gouvernement militaire a manipulé la politique de l'identité, se référant sélectivement à l'histoire pour dresser les Arabes contre les Berbères. En parallèle, il réprime avec brutalité la société civile, en particulier les militants des droits de l'homme, les accusant souvent de défendre les terroristes. En dépit des risques personnels importants qu'elles encourent, un certain nombre de personnes ont mis en place des programmes novateurs axés sur la promotion de la justice sociale pour contrer les mesures destructrices prises par le gouvernement. Les oratrices ont notamment mis en exergue le travail d'un journaliste indépendant dont le journal a été fermé parce qu'il avait rendu compte de violations des droits de l'homme, celui d'un sociologue qui s'efforce de constituer une élite berbère en puisant dans les communautés et les fédérations tribales, et d'un professeur de linguistique dont les recherches visent à lutter contre la politisation du langage.

En Egypte, ce sont les coptes et les musulmans qui sont en conflit, les uns comme les autres ayant en effet tendance à se considérer comme les « vrais » Egyptiens. Toutefois, depuis la montée de l'islamisme politique dans les années 70, l'Etat a souvent utilisé son pouvoir pour restreindre les droits des coptes. Plusieurs exemples de pratiques optimales ont été évoqués : le travail mené par un journal copte; les activités d'une organisation qui s'emploie à redéfinir la culture égyptienne et à réécrire l'histoire du pays dans une perspective féminine; celles d'un centre de recherche qui cherche à faire barrage au point de vue occidental imposé dans le domaine des sciences sociales en Afrique et dans le Monde arabe; la préservation de la tradition et du folklore par une troupe théâtrale; le travail effectué par une organisation d'aide juridique qui aide les réfugiés et les autres migrants privés des droits inhérents à la citoyenneté.

Quant au Soudan, pays dévasté depuis plusieurs décennies par un conflit axé sur l'identité, on peut le considérer comme un microcosme cristallisant les problèmes auxquels la majorité du continent africain doit faire face. Les oratrices ont évoqué de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme et associations féminines, ainsi que des groupes d'étudiants et d'autres encore qui font en sorte que la voix des groupes marginalisés soit entendue dans le cadre du processus de paix. Un exemple notable est



celui du Conseil des femmes du sud du Soudan, dont une représentante participait à l'atelier. Malheureusement, de nombreux autres groupes sont contraints de travailler en exil en raison de la situation sur le plan de la sécurité.



Vers une plus grande coopération dans le désert du Sahara

Tout au long de l'atelier, des participants de différentes sous-régions ont participé à des discussions animées au sujet de la relation entre le nord de l'Afrique et l'Afrique sub-saharienne et des possibilités de consensus quant à l'analyse de la politique de la citoyenneté et de l'identité dans ces deux entités géographiques. Un groupe s'est demandé s'il existait une identité arabo-africaine (en citant, entre autres, l'exemple des Africains du nord, des Arabes d'Afrique orientale et des soldats des guerres de libération originaires de divers pays africains qui ont cherché refuge au Caire et à Alger au fil du temps). Un autre groupe a examiné les similitudes entre les causes fondamentales du conflit en Algérie, notamment le refus d'accorder la citoyenneté à tous ceux qui ne parlent pas l'arabe, et des pratiques d'exclusion en vigueur dans d'autres pays d'Afrique. Cependant les participants n'ont pas toujours été d'accord entre eux, et il est apparu clairement qu'une étude plus poussée de ces questions contribuerait à les éclaircir et favoriserait une plus grande coopération dans la région du Sahara.

Recommandations pratiques :

- Entreprendre des recherches visant à promouvoir un consensus au sujet des questions associées à l'identité en Afrique subsaharienne et dans le nord de l'Afrique, peut-être par le biais d'un programme existant du CODESRIA.
- Promouvoir les échanges entre ces deux entités géographiques dans les domaines artistique, culturel et universitaire.



VII. Conclusion

L'atelier a été l'occasion pour divers groupes représentatifs de la société civile africaine de définir ensemble un plan de travail pour traiter les questions liées à la citoyenneté et à l'identité à l'échelle du continent, mais aussi de commencer à concevoir des stratégies concrètes à cet égard. Les participants avaient conscience d'avoir chacun leur point de vue sur les questions d'identité, mais aussi de l'évolution constante du contexte dans lequel il faut les envisager en Afrique. Pourtant, ils sont parvenus à trouver un terrain d'entente sur de nombreux points et ont quitté l'atelier dynamisés et prêts à travailler ensemble pour lever les obstacles qui divisent les Africains.

Les participants ont défini les priorités suivantes :

- Promouvoir l'adoption de **lois sur la nationalité pratiquant davantage l'ouverture** afin d'obtenir que les groupes marginalisés puissent jouir des mêmes droits que les autres. A cet égard, il est essentiel d'examiner et d'inclure les aspects positifs du droit traditionnel, coutumier ou religieux. Mais il ne suffit pas de promouvoir l'adoption de bonnes lois : les organisations de la société civile doivent également continuer de plaider pour leur application.
- Tirer tout le parti possible des **mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme** tels que la Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples et les organes sous-régionaux en mesure de promouvoir la liberté de mouvement. Les participants ont également considéré comme très important de faire campagne pour l'établissement rapide d'une cour africaine dotée de moyens d'action appropriés.
- Créer un **espace où les écrivains et les artistes** puissent jouer leur rôle civique et promouvoir une culture de la tolérance. Il faut faire pression sur les gouvernements qui appliquent des restrictions à l'indépendance de la pensée, et il faut ménager des lieux de refuge ou des sanctuaires sur le continent pour les écrivains et les artistes africains menacés de persécution. Les participants ont toutefois émis cette mise en garde : les écrivains et les artistes doivent veiller à ce que leurs œuvres ne soient pas exploitées à des fins inacceptables sur le plan éthique, par exemple l'incitation à la violence.
- **Renforcer les capacités** d'une grande diversité d'organisations, d'institutions et d'individus oeuvrant dans les domaines intéressant la citoyenneté et l'identité afin de les aider à parvenir à l'autonomie. Il s'agit notamment d'organisations locales, de la société civile (en particulier celles qui proposent des services aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés), des écrivains et des artistes, des médias en langues vernaculaires, des écoles, des universités et des institutions intergouvernementales.



- Définir les points de vue autour desquels **l’Afrique du Nord et l’Afrique subsaharienne** peuvent se rejoindre et promouvoir la collaboration entre les sous-régions du continent.

Les recommandations faites durant cet atelier sont venues compléter celles qui avaient été émises lors des deux premiers ateliers destinés à déterminer des domaines d’action prioritaires, consacrés respectivement à la paix et aux conflits et à l’intégration régionale. Ensemble, ils constituent la base d’un plan d’action continental, qui a pour but la mise en œuvre de solutions africaines pour régler les problèmes les plus urgents auxquels le continent doit faire face.



Liste des participants

- Mme Madji Abdi**, cinéaste (Ethiopie)
M. Tajudeen Abdul-Raheem, Mouvement panafricain (Royaume-Uni)
Mme Ama Ata Aidoo (pas de relation), Mbaasem (Ghana)
M. Neville Alexander, Project for the Study of Alternative Education (Afrique du Sud)
Mme Akwe Amosu, All Africa Global Media (Etats-Unis)
M. Kofi Anyidoho, Université du Ghana
M. Jose Barroso, Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
M. Breyten Breytenbach, Institut Gorée (Sénégal)
Mme Abena Busia, Rutgers University (Etats-Unis)
Mme Eva Dadrian, écrivain et journaliste (Egypte)
Mme Hoda Moftah El Saadi, Forum « La femme et la mémoire » (Egypte)
M. Alpha Fall, Institut pour les droits humains et le développement en Afrique (Gambie)
M. Nuruddin Farah, écrivain, (Somalie)
M. Sameh Fawzy Henien, *Watani* (Egypte)
Mme Salima Ghazali, *La Nation* (Algérie)
Mme Abi Gitari, Consortium des réfugiés (Kenya)
M. Ehiedu Iweriebor, Hunter College, City University of New York (Etats-Unis)
Mme Amie Joof-Cole, Centre africain des femmes dans les médias (Sénégal)
Mme Francine Kabore, Fédération panafricaine des associations et des clubs (Burkina Faso)
Mme Nira Kapila, The Asian-African Heritage Museum (Kenya)
Mme Muna Khugali, Sudan Women's Convention (Royaume-Uni)
Mme Joy Kwaje Eluzai, Southern Women's Group for Peace (Soudan)
M. Mahmood Mamdani, Columbia University (Etats-Unis)
M. Xolela Mangcu, Steve Biko Foundation (Afrique du Sud)
M. Firoze Manji, Fahamu – learning for change (Royaume-Uni)
M. Moeletsi Mbeki, Endemol (Afrique du Sud)
M. Ezra Mbogori, MWENGO (Zimbabwe)
Mme Comm Thoko Mpumlwana, Commission électorale d'Afrique du Sud
Mme Betty Murungi, Urgent Action Fund-Africa (Kenya)
M. Kizito Mushizi, Radio Maendeleo, République démocratique du Congo
Mme Maria Nassali, Kituo Cha Katiba (Ouganda)
M. Sadikh Niase, Réseau ouest-africain pour les personnes déplacées et les réfugiés (WARIPNET)
(Sénégal)
M. Gamal Nkrumah, *Al Ahram Weekly* (Egypte)



M. Pitika Ntuli, African Renaissance Institute (Afrique du Sud)
M. Joseph Oloka-Onyango, Makerere University (Ouganda)
M. Jean-Bernard Ouedraogo, CODESRIA (Sénégal)
Mme Karen Shormeh Sai, Progressive Life Center (Etats-Unis)
Mme Heba Saleh, journaliste (Egypte)
M. Brahim Salhi, Université de Tizi Ouzou (Algérie)
M. Yasir Saleim Ali Shalabi, Nubian Studies and Documentation Centre (Soudan)
M. Sultan Somjee, The Asian-African Heritage Museum (Kenya)
M. Binyavanga Wainaina (Kenya)
Mme L. Muthoni Wanyeki, African Women's Development and Communications Network (FEMNET)
(Kenya)

PARTICIPANTS D'ADDIS ABEBA

Mme Adjoa Coleman, Union africaine
M. Abdul Mohammed, Groupe interafricain
M. Dessalegn Rahmato, Forum for Social Studies
M. Bahru Zewde, Forum for Social Studies

REPRESENTANTS D'INSTITUTIONS AYANT OCTROYE DES FONDS

M. Akwasi Aidoo, Fondation Ford
M. Tade Aina, Fondation Ford
M. Chidi Anselm Odinkalu, Open Society Justice Initiative
M. Ahmed Bawa, Fondation Ford
Mme Alison Bernstein, Fondation Ford
Mme Zohra Dawood, Open Society Foundation for South Africa (Afrique du Sud)
Mme Basma El-Husseiny, Fondation Ford
Mme Julia Harrington, Open Society Justice Initiative
M. Motoyoshi Noro, Ambassade du Japon
Mme Adhiambo Odaga, Fondation Ford
Mme Sara Rakita, Fondation Ford
M. Gerry Salole, Fondation Ford
M. Bradford Smith, Fondation Ford

Une fondation pour des solutions Africaines

TrustAfrica est une nouvelle fondation africaine qui s'efforce de relever certains des défis les plus cruciaux du continent : la violence, la discrimination et l'isolement économique. Nous rassemblons de grands visionnaires — universitaires, activistes, entrepreneurs, artistes, décideurs et autres dirigeants de la société civile — pour établir des priorités, créer des partenariats et mobiliser des ressources pour un avenir sûr, libre et prospère.

Notre travail est axé sur trois objectifs principaux :

- Mettre fin aux conflits et garantir la paix ;
- Promouvoir des politiques globales sur la citoyenneté et l'identité; et
- Encourager la commerce et les investissements.



TrustAfrica

320 East 43rd Street
New York, NY 10017
Tél.: 212-573-4952
Fax: 212-351-3675
info@trustafrica.org
www.trustafrica.org

